



Est ce que le pacs donne le droit au titre de sejour

Par **mimi**, le **26/09/2011 à 17:23**

Bonjour, je suis marocaine pacsée avec mon copin français le 09/07/2010 et on a 2 ans de vie commune, j'ai toutes les preuves de cette vie, mais la question est ce que le pacs donne le droit au titre de séjour ou il faut attendre un peu encore sachant que je suis entrée en France sans visa. Merci de me répondre.

Par **mimi493**, le **26/09/2011 à 17:26**

Non, le PACS n'est qu'un élément d'appréciation. Vu que vous n'êtes pas un couple gay, on pourrait se demander pourquoi vous ne vous mariez pas puisque ça vous donnerait un droit au séjour. Vous êtes déjà mariée ? Ou lui ?

Par **edith1034**, le **26/09/2011 à 18:38**

Le PACS est un élément d'appréciation positif mais non suffisant. Il faut coupler avec un emploi ou être propriétaire pour tout savoir sur le PACS. <http://www.fbis.net/pacscreation.htm>

Par **mimi493**, le **26/09/2011 à 19:44**

[citation]il faut coupler avec un emploi ou être propriétaire [/citation] être propriétaire n'est pas un élément probant